

## Enquête sur les activités de coopération internationale des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur

La Direction de l'enseignement supérieur (sous-direction des bibliothèques et de la documentation), en partenariat avec l'Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation, a lancé au quatrième trimestre 2005 une enquête portant sur les activités de coopération internationale des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

Cette enquête poursuivait deux objectifs principaux.

Le premier objectif, d'ordre analytique, était d'obtenir une meilleure visibilité des activités réelles des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la coopération internationale, au titre institutionnel, ainsi que de l'implication individuelle des personnels en poste dans ces bibliothèques. A ce titre, une remontée des attentes et besoins des bibliothèques était également attendue.

Le second objectif, plus opérationnel, était d'identifier, à partir de l'état des lieux effectué, les relais possibles pour la mise en place d'une véritable politique de coopération internationale soutenue par la SDBD et relayée par l'ADBU afin, d'une part, de pouvoir diffuser le plus largement possible au sein de la communauté professionnelle nationale les enseignements des expériences et réflexions poursuivies à l'étranger, et d'autre part, de valoriser l'expertise professionnelle nationale au niveau international.

En raison de ces deux objectifs, le questionnaire, élaboré conjointement par la SDBD et l'ADBU, était composé principalement de questions ouvertes, attendant des réponses d'ordre qualitatif, non quantitatif. C'est pourquoi l'analyse des réponses obtenues sera une analyse qualitative, complétée par quelques données chiffrées, et non une analyse chiffrée enrichie de données qualitatives.

Les bibliothèques consultées sont celles mentionnées dans l'annuaire des organismes documentaires placés sous la tutelle de la direction de l'enseignement supérieur (bibliothèques et services de documentation des universités et établissements assimilés ; bibliothèques des grands établissements, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger ; bibliothèques de l'ENSSIB et de l'École nationale des chartes, et les deux établissements publics de coopération documentaire, ABES et CTLes), soit un total de 130 établissements. Les bibliothèques des IUFM, les CFCB et les URFIST n'étaient pas concernés par cette enquête, en raison de la nature de leurs activités ou de leur taille.

Le compte-rendu de cette enquête s'adresse principalement aux bibliothèques de l'enseignement supérieur.

## I. Taux de réponse global :

### ➤ Liste des établissements ayant répondu au questionnaire :

- Centre technique du livre de l'enseignement supérieur
- SCD de l'Université d'Aix-Marseille 2
- SCD de l'Université d'Amiens
- SCD de l'Université d'Angers
- SCD de l'Université des Antilles-Guyane
- SCD de l'Université d'Artois
- SCD de l'Université d'Avignon
- SCD de l'Université de Belfort
- SICOD de Bordeaux
- SCD de l'Université de Bordeaux 1
- SCD de l'Université de Caen
- BCIU Clermont-Ferrand
- SCD de l'Université de technologie de Compiègne
- SCD de l'Université de Corse
- SCD de l'Université de La Rochelle
- SCD de l'Université de Lille 1
- SCD de l'Université de Limoges
- SCD de l'Université de Lyon 1
- SCD de l'Université de Lyon 2
- SCD de l'Université de Metz
- SCD de l'Université du Mans
- SCD de l'Université de Nouvelle-Calédonie
- SCD de l'Université de Pau
- SCD de l'Université de Poitiers
- SCD de l'Université de Polynésie française
- SCD de l'Université de Reims
- SCD de l'Université de Saint-Etienne
- BNU de Strasbourg
- SCD de l'Université de Toulon
- Bibliothèque de l'INP Toulouse
- Bibliothèque de l'INSA Toulouse
- SCD de l'Université de Tours
- SCD de l'Université de technologie de Troyes
- SCD de l'Université de Valenciennes
- BIU Sorbonne
- Bibliothèque Cujas
- BIU Langues orientales
- BIUM
- BIUS Jussieu
- BDIC
- SCD de l'Université Paris 1
- SCD de l'Université Paris 3
- SCD de l'Université Paris 7
- SCD de l'Université Paris 8
- SCD de l'Université Paris 10
- SCD de l'Université Paris 12
- SCD de l'Université Paris 13
- SCD de l'Université de Marne-la-Vallée
- SCD de l'université de Cergy-Pontoise
- SCD de l'Université d'Evry – Val d'Essonne
- Bibliothèque Byzantine
- Bibliothèque de Sciences Po
- Bibliothèque de l'ENS Cachan
- Bibliothèque de l'Ecole française de Rome
- Bibliothèque de la Casa Velazquez
- Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême Orient
- Département de la bibliothèque et de la documentation de l'Institut National d'Histoire de l'Art

Total : 57 réponses

### ➤ Bibliothèques n'ayant pas rempli le questionnaire, mais ayant répondu n'avoir aucune activité internationale :

- Institut national Polytechnique de Lorraine
- SCD Nancy 2
- SCD Dijon
- SCD Versailles – Saint-Quentin

Analyse du taux de réponse (suivant les catégories de l'annuaire des organismes documentaires placés sous la tutelle de la direction de l'enseignement supérieur) :

- Etablissements publics de coordination documentaire : 1 réponse reçue sur 2 établissements concernés (CTLes / ABES) (50%)

- Bibliothèques et services de documentation des universités et établissements assimilés :
  - Etablissements de province : 33 / 73 (45,2%)
  - Etablissements d'Ile-de-France : 17 / 27 (63%)
  - Etablissements dans les DOM-TOM : 3 / 4 (75%)
  
- Bibliothèques des grands établissements, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger :
  - Grands établissements : 3 / 15 (20%)
  - Ecoles normales supérieures : 1 / 4 (25%)
  - Ecoles françaises à l'étranger : 3 / 5 (60%)
  
- Etablissements non concernés : IUFM ; URFIST ; CFCB

Taux global de participation : **46,9%** (61 réponses sur 130 établissements)

## II. Taux de réponse détaillé :

Si le taux de réponse global est correct, le taux de réponse question par question est quant à lui très inégal. Tous types d'établissements confondus, le taux de réponse question par question est le suivant (seules les réponses « exprimées » sont prises en compte pour le calcul : les réponses « sans objet », « non », « pas concerné », ou absentes, ne sont pas comptabilisées) :

A1 : 31 (50,8%)	B2 : 14 (22,9%)	C6 : 36 (59%)
A2 : 16 (26,2%)	B3 : 19 (31,1%)	C7 : 33 (54,1%)
A3 : 8 (13,1%)	B4 : 16 (26,2%)	C8 : 17 (27,9%)
A4 : 15 (24,6%)	B5 : 9 (14,7%)	D1 : 31 (50,8%)
A5 : 16 (26,2%)	C1 : 40 (65,6%)	D2 : 48 (78,7%)
A6 : 32 (52,5%)	C2 : 32 (52,4%)	D3 : 28 (45,9%)
A7 : 16 (26,2%)	C3 : 16 (26,2%)	D4 : 18 (29,5%)
A8 : 23 (37,7%)	C4 : 35 (57,4%)	
B1 : 34 (55,7%)	C5 : 52 (85,2%)	

On peut certes considérer que l'absence de réponse à une question est en soi significative, témoignant ainsi de l'absence d'activité de l'établissement, ou de son incapacité à répondre. C'est ainsi que la plupart des établissements n'ont répondu aux questions que lorsqu'ils avaient des éléments à mentionner.

C'est pour cette raison que les questions ayant le pourcentage de réponses exprimées le plus élevé sont soit d'ordre institutionnel (adhésion ou non à une association internationale ; existence de conventions ou partenariats mis en œuvre par l'établissement et impliquant le service de documentation ou la bibliothèque ; nature des relations avec le service des relations internationales de l'établissement de rattachement), soit d'ordre statistique (nombre de stagiaires reçus), ou portent sur l'activité quotidienne et générale de la bibliothèque (compétences professionnelles et linguistiques présentes dans le service de documentation ou la bibliothèque ; niveau et besoin d'information), c'est-à-dire sur les aspects que toutes les bibliothèques sont sensées maîtriser le mieux.

A l'inverse, les taux de réponse les plus bas traduisent de façon très nette la faible activité générale des établissements dans le domaine de la coopération internationale. Il est par exemple significatif de constater que le nombre de réponses exprimées à la question A6 (« En cas de non-participation à des associations internationales, pourriez-vous en préciser les raisons éventuelles ? ») est double de celui des réponses à la question A5, portant sur les acquis que peuvent retirer les établissements des activités de coopération internationale (52,5% contre 26,2%). De même, le faible taux de réponse exprimé à la question D4 (« Comment diffusez-vous l'information sur vos actions de coopération internationale ? », 29,5%), prouve que l'activité internationale reste peu répandue parmi les bibliothèques de l'enseignement supérieur français.

L'analyse des taux de réponse, général et question par question, est ainsi en soi significative et donne une première indication sur le niveau d'activité internationale des bibliothèques, que l'analyse qualitative des réponses vient confirmer.

### III. Analyse des réponses exprimées :

#### A. Participation aux associations internationales :

1. Votre établissement ou service est-il institutionnellement membre d'une ou plusieurs associations professionnelles à vocation ou envergure internationale ?

Taux de réponse : 50,8%.

La moitié des établissements ont indiqué être membre d'une ou plusieurs associations internationales. Il est difficile d'analyser cette proportion, car elle peut apparaître à la fois satisfaisante et insuffisante. L'examen détaillé, association par association, apporte ici une aide précieuse :

Association	Réponses positives	Institutions adhérentes (d'après les listes officielles)
Comité français IFLA (CFI)	16	68
IFLA	21	27
LIBER	19	33
Autres associations	0	

Ces résultats nécessitent quelques commentaires.

Il est tout d'abord intéressant de constater la proportion d'établissements membres de l'IFLA et de LIBER, les deux principales associations internationales d'intérêt pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur, ayant répondu au questionnaire. Cette proportion, de 78% (21 établissements sur 27) pour l'IFLA et de 58% (19 sur 33) pour LIBER dépasse la proportion globale de réponses reçues (61 sur 130, soit 47%). On peut donc en déduire que les établissements n'ayant pas répondu au questionnaire ne sont, en majorité, pas les plus actives au niveau international : c'est sans doute pour cette raison qu'ils n'ont pas jugé utile de répondre à cette enquête.

A l'inverse, seuls 16 établissements sur les 68 ayant payé leur cotisation 2005 au CFI, soit 23%, semblent avoir répondu. Cette proportion est à comparer au nombre d'adhésions au CFI en 2005, qui est de 68, contre seulement 27 à l'IFLA. Cela signifie donc que près de deux établissements sur trois sont membres du comité français IFLA, mais ne sont pas membres de l'IFLA. A l'inverse, quelques établissements membres de l'IFLA ne le sont pas du CFI, puisque seuls 16 ont déclaré être membres du CFI contre 21 pour l'IFLA. Ces décalages laissent supposer, d'une part, que beaucoup d'établissements estiment qu'il est suffisant pour eux d'être membre du CFI, notamment pour bénéficier des bourses que le CFI accorde chaque année à une quinzaine de Français, et que l'adhésion à l'IFLA n'est utile que ponctuellement, l'année d'une participation exceptionnelle au congrès, par exemple à la suite de l'obtention d'une bourse. D'autre part, il apparaît aussi que l'adhésion au CFI n'est pas toujours jugée indispensable pour être membre de l'IFLA. Si en effet le CFI n'a pas vocation à être l'intermédiaire obligé entre les bibliothèques et l'IFLA, cette constatation pose tout de même la question de la visibilité du CFI auprès des bibliothèques françaises.

Deuxièmement, on constate un nombre d'adhésions à LIBER légèrement supérieur à celui des adhésions à l'IFLA, ce qui laisse entendre que l'adhésion à LIBER a une légère préférence de la part des établissements par rapport à l'adhésion à l'IFLA, et sans doute surtout de la part des bibliothèques n'ayant pas ou très peu d'activités internationales (et n'ayant de ce fait pas répondu à l'enquête). Cette réalité peut s'expliquer d'une part parce que LIBER est une association de bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche uniquement, contrairement à l'IFLA, et que ses congrès annuels se déroulent en Europe, et sont donc a priori plus abordables pour les bibliothèques françaises.

Enfin, il faut souligner l'importance des adhésions à des associations spécialisées, et non généralistes comme peuvent l'être l'IFLA et LIBER, soit deux tiers des réponses exprimées. L'adhésion à ces associations témoigne évidemment d'une certaine politique d'établissement, qui se justifie tout naturellement par les champs d'activité des bibliothèques. Ainsi, les associations citées sont les suivantes :

- **Association des bibliothèques d'Université de recherche et institutionnelles de la Caraïbe** (ACURIL) : SCD de l'Université Antilles-Guyane
- **Association internationale des musées d'histoire** : BDIC
- **Centres de documentation européenne** : Bibliothèque Cujas (coordinateur des centres français)
- **Confédération européenne des universités du Rhin supérieur** (EUCOR) : BNU Strasbourg
- **Council of East Asia Libraries** (CELA) : Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient
- **Directory of libraries and archives in the Pacific Islands** (PIALA) : SCD de l'Université de Polynésie française
- **European Association for Health Information and Libraries** (EAHIL) : SCD Paris 7 ; SBD Lyon 1 ;
- **European Association of Japanese Resources Specialists** (EAJRS) : Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; BIU Langues orientales
- **European Association of Sinological Librarians** (EASL) : Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; BIU Langues orientales
- **International Association of Labour History Institutions** (IALHI) : BDIC
- **International Association of Law Libraries** (IALL) : Cujas
- **International Association of Technical University Libraries** (IATUL) : SCD UTC Compiègne
- **International Coalition of Library Consortia** (ICOLC) : SCD Lyon I (Couperin)
- **International Consortium of ALEPH Users** (ICAU) : SCD Paris 3 ; SCD Paris 12
- **(Institutional Network of the UNiversities from the CAPitals of Europe)** UNICA's Librarians group : SCD Paris 3
- **ISO** : SCD Paris 12 ;
- **Middle East Libraries Committee** (MELCOM) : BIU Langues Orientales ; SCD Paris 3 ;
- **Réseau de bibliothèques URBS** (Unione romana delle biblioteche scientifiche) : Ecole française de Rome
- **Réseau européen de documentation et d'information sur l'Amérique latine** (REDIAL) : BDIC
- **Réseau international de recherche d'information et de documentation sur les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex- URSS** (RIDECO) : BDIC
- **SHARP** : Society for the History of Authorship, Reading and Publishing : INHA
- **SPARC Europe**
- **Unione internazionale degli Istituti di archeologia storia e storia dell'arte in Roma** : Ecole française de Rome

Au final, cette question a permis de voir qu'une proportion significative d'établissements sont adhérents d'une ou plusieurs associations internationales, et que ces adhésions se font en raison de la nature des activités de la bibliothèque. L'adhésion à des associations généralistes reste minoritaire, avec cependant un léger avantage à LIBER sur l'IFLA.

2. Etes-vous personnellement impliqué(e) dans les actions d'une ou plusieurs associations professionnelles à vocation internationale ?

Taux de réponse : 26,2%.

Ce taux de réponse de 26%, soit 16 réponses sur 61, ne prend en compte que les questionnaires où figure un « oui » pour au moins une association. Deux fois inférieur au taux de réponse de la question précédente, il témoigne de la faible implication concrète des professionnels français dans les associations auxquelles leurs bibliothèques sont adhérentes.

3. Dans le cas où vous auriez dans le passé occupé des fonctions dans une ou plusieurs de ces associations, veuillez détailler ces fonctions et les dates auxquelles vous les avez occupées.

Taux de réponse : 13,1%.

Ce taux de réponse relativement faible en comparaison avec ceux des deux questions précédentes, laisse à penser que la participation ou l'adhésion à une association internationale ne s'accompagne que rarement d'une prise de responsabilité au sein de cette association, ce qui confirme l'analyse de la question précédente, ou que ces prises de responsabilité sont relativement récentes.

4. En cas de participation, quels sont vos objectifs ? Veuillez détailler pour chacune des associations.

Taux de réponse : 24,6%.

Les réponses obtenues sont les suivantes :

➤ LIBER :

- « Se tenir au courant des évolutions des bibliothèques (notamment d'Europe du Nord) ; diffuser ces innovations auprès des collègues français ; diffuser les réalisations et projets français auprès des collègues européens ; améliorer la présence française au niveau européen »
- « Participer au développement des bibliothèques européennes »
- « Se créer un réseau de relations professionnelles »
- « Contacts pour les acquisitions CADIST, soit avec des bibliothécaires de pays où nous rencontrons des difficultés d'information sur la production éditoriale, soit avec les diffuseurs présents au congrès »
- « Intégration des nouveautés dans les programmes de formation des étudiants du master Recherche » (Bibliothèque de Sciences Po)

➤ SPARC Europe :

- « Promouvoir le développement de l'accès-libre en France »
- « Se tenir au courant des évolutions »
- « Se créer un réseau de relations professionnelles »

➤ EASL, EAJRS, CELA :

- Partage d'expériences
- « Essais de montage de consortium pour partager les coûts d'achat des bases de données »

➤ ACURIL :

- « Participation francophone, entrée et affirmation de la langue française, représentation des organismes documentaires de la région francophone, lien Europe – Caraïbes / Amérique Latine »

➤ ICOLC :

- « Echange d'informations. Présentation de Couperin. Proposition de création du « Library Information Group » avec des collègues allemands, portugais et italiens »

Autres réponses :

- « Appréciation positive de cette activité internationale par le Président de l'Université »
- Rayonnement régional d'actions culturelles menées par la bibliothèque

Les réponses obtenues témoignent, pour la plupart d'entre elles, d'objectifs « classiques » : partager les expériences, se tenir au courant des évolutions, nouer des relations professionnelles. Les réponses rendant compte d'une action volontariste sont l'exception : contacts pour des acquisitions à l'étranger, essai de montage de consortium, création du « Library Information Group », lien Europe – Caraïbes / Amérique latine.

5. Quels acquis professionnels pour vous-même et votre établissement ou service avez-vous pu retirer de votre participation à ces associations professionnelles ? Veuillez détailler pour chacune des associations.

Taux de réponse : 26,2%.

- « Nourrit la réflexion pour le projet d'établissement »
- « Nourrit la réflexion pour les enseignements délivrés à l'ENSSIB ou dans d'autres cadres »

Exemples de réponse détaillée :

➤ IFLA :

**SCD Le Mans** : « Au cours des 2 mandats effectués [section Prêt entre bibliothèques et fourniture de documents] j'ai pu enrichir mes connaissances en confrontant mon expérience à celles d'autres pays. J'ai pu échanger avec les collègues d'autres pays et surtout apporter des précisions sur le fonctionnement du PEB en France. Cet aspect était très flou pour eux et à la demande du groupe j'ai décrit la situation en France en 1999 dans une publication dans la revue « *Interlending and Document Delivery* ». J'ai également participé à la refonte totale des principes internationaux en matière de PEB et de fourniture à distance, parus en 2001. J'ai également traduit en français divers documents de la section. La publication a retenu l'attention du Président de l'université en tant qu'action de communication et de valorisation pour l'université. »

➤ IALHI :

**BDIC** : « En ce qui concerne l'IALHI, cette participation s'est avérée extrêmement riche et diverses ; elle m'a permis d'acquérir une très bonne connaissance des institutions internationales spécialisées en histoire sociale, de leurs fonds documentaires et de leurs activités.

Pour la BDIC, cette participation lui a permis, et lui permet, de situer sa politique documentaire dans son environnement non seulement national mais aussi international et de mener des programmes concrets de coopération (notamment dans le cas de programmes internationaux de sauvegarde d'archives historiques, en Amérique latine ou en Russie).

Meilleure mise à disposition publique, à l'échelle internationale, des ressources de la BDIC (le *Serials Service* permet ainsi aux internautes qui le consultent d'obtenir des copies des articles repérés).

Echange et partage des savoirs pour le traitement documentaire des archives privées et, aujourd'hui, des nouvelles archives électroniques (cf « Internet et mouvements sociaux : nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, juillet-septembre 2005).

Travail en cours pour la mise en place d'un portail documentaire commun (*Labour History Index*).

Le travail dans l'IALHI a permis que se crée, au niveau national, le CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) en 2001, Ce collectif a pour but de faciliter l'information et les échanges entre ses membres, de réaliser des instruments documentaires et des outils informatiques concernant le mouvement ouvrier et social, à partir des fonds détenus par chaque organisme adhérent à l'association. Ces réalisations doivent faciliter les recherches des étudiants et des chercheurs.

Le CODHOS a déjà réalisé un catalogue collectif, présenté des expositions (notamment au CAMT, Centre des Archives du monde du travail, Archives de France, Roubaix) et entrepris un programme de numérisation partagée de documents historiques avec la BNF. [www.codhos.asso.fr/](http://www.codhos.asso.fr/) ».

➤ REDIAL :

**BDIC** : « Pour un champ géographique spécifique, l'Amérique latine – secteur dont j'ai été longtemps responsable à la BDIC, avec celui de la Péninsule ibérique et de l'histoire sociale – la création du REDIAL m'a permis également une bonne connaissance des collections françaises et européennes sur l'Amérique latine (complétée par celle des grandes institutions nord-américaines).

Dans un domaine documentaire longtemps difficile à gérer compte tenu des retards structurels, universitaires et éditoriaux, de nombre de pays de la région, le travail dans le cadre du REDIAL (précédée et complétée par une coopération nationale dans le cadre d'un GRECO, puis d'un GDR du CNRS et présentement d'un GIS CNRS/Universités « Réseau documentaire Amérique latine ») a permis au secteur latino-américain de la BDIC de se développer, souvent en partenariat avec d'autres organismes, et lui a donné une visibilité plus importante. »

Ces quelques témoignages sont très importants en ce qu'ils mettent l'accent, non seulement sur les apports pour les bibliothèques d'une activité à l'international (et notamment un meilleur positionnement de la bibliothèque dans l'université), mais également sur l'existence de certains projets – nationaux et internationaux – qui ont pu découler de cette activité.

6. En cas de non-participation, pourriez-vous en préciser les raisons éventuelles ?

Taux de réponse : 52,5%.

Le manque de temps et/ou de disponibilité est mentionné par 75% des réponses, soit 24 sur 32. L'éloignement et/ou la difficulté de transport sont mentionnés par deux établissements. Le coût est mentionné à une seule reprise, et l'absence de besoin et/ou le caractère trop généraliste, trop éloigné des préoccupations quotidiennes, des associations internationales, par quatre réponses.

Il faut cependant souligner que deux réponses expriment le souhait de s'investir dans l'avenir. Le commentaire d'un établissement de province indiquant que « nous n'avons pas vraiment reçu de sollicitations pour cette activité vécue comme une affaire de « spécialistes » souvent collaborateurs de grands établissements », est également intéressant en ceci qu'il témoigne d'une certaine conception des relations internationales, éloignée des préoccupations concrètes des petites et moyennes bibliothèques.

7. Hormis vous-même, quels membres de votre établissement ou service sont-ils personnellement impliqués dans les actions d'une ou plusieurs associations professionnelles à vocation ou envergure internationale ? Le cas échéant, veuillez remplir le tableau suivant :

Taux de réponse : 26,2%.

Quinze questionnaires indiquent le nom et les fonctions d'une ou plusieurs personnes. Au total, 34 personnes sont mentionnées nominativement. Qu'un quart des établissements ait un ou plusieurs représentants siégeant ou ayant siégé dans des associations internationales peut être jugé comme satisfaisant. Cependant, le détail prenant en compte les associations citées laisse apparaître que la représentation française dans les associations dites généralistes, c'est-à-dire IFLA et LIBER, apparaît très faible, puisque sur les 34 noms mentionnés par les 16 réponses considérées, seules 11 personnes sont citées pour leur implication dans ces deux associations. Les 23 autres personnes mentionnées sont présentes dans les associations spécialisées, qui correspondent aux thématiques particulières de leur bibliothèque (ex. : l'association internationale des bibliothèques d'histoire pour la BDIC).

8. Y compris vous-même, quels membres de votre établissement ou service disposent-ils d'une expertise particulière valorisable au niveau international ?

Taux de réponse : 37,7%.

Vingt-deux questionnaires ont exprimé une réponse à cette question. Le nombre de personnes citées nominativement s'élève à 66 personnes, dont 11 directeurs/directrices de bibliothèque. On constate ainsi à travers ces deux questions que les directeurs des établissements n'hésitent pas à mettre en valeur leurs agents disposant de compétences particulières. L'activité internationale des bibliothèques, contrairement à ce qui peut parfois être entendu, n'est donc pas l'apanage exclusif des directeurs d'établissements.

La bibliothèque de Sciences Po. a indiqué les noms de trois des responsables du département des relations internationales de Sciences Po : ceux-ci n'étant pas bibliothécaire de profession n'ont pas été pris en compte.

On peut par ailleurs noter une réponse intéressante d'une grande bibliothèque parisienne : « Personne pour autant que je puisse en juger. Des compétences existes mais sont détenues par des personnes qui ne souhaitent manifestement pas les valoriser au plan international ».

## B. Partenariats bilatéraux :

1. Avec quels établissements étrangers votre établissement (université, école...) dispose-t-il de conventions et/ou partenariats qui impliquent la bibliothèque ou la documentation ?

Taux de réponse : 55,7%.

Cette question visait à déterminer le niveau de prise en compte de la bibliothèque ou du service de documentation par l'établissement de tutelle, dans l'établissement de partenariats avec des établissements étrangers. On constate que la bibliothèque ou le service de documentation est souvent mentionné(e) dans les conventions de partenariat, mais que cette mention n'entraîne que rarement des conséquences concrètes pour la bibliothèque.

Parmi les partenariats les plus significatifs, on peut signaler les réponses suivantes :

- Le **CTLes** a un partenariat avec la bibliothèque de dépôt de Kuopio (Finlande). L'objectif de ce partenariat réside dans l'échange de pratiques, avec un établissements aux missions similaires à celles du CTLes. En effet, la réponse souligne également que « le CTLes étant le seul établissement de son type en France, il ne peut se nourrir que de relations internationales pour le benchmarking ».
- La **bibliothèque de l'Ecole française de Rome** participe à un réseau international d'échanges qui implique 400 partenaires.
- La **bibliothèque de la Casa Velazquez** souhaite mener avec la Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme (Université de Provence) un programme de valorisation des fonds cartographiques sur la Méditerranée
- « L'**Ecole française d'Extrême-Orient** a signé plus d'une centaine de conventions avec des établissements de recherche et des universités en Asie, aux Etats-Unis, en Australie, en Europe. Une trentaine de ces conventions concernent la bibliothèque (valorisation de fonds par numérisation, numérisation de manuscrits cambodgiens, laotiens, thaïs, etc., partenariats d'édition, formation). »
- L'**université des Antilles-Guyane** possède des partenariats avec les établissements de la zone Caraïbes et d'Amérique latine.
- L'**université de Polynésie française** possède des partenariats avec l'ensemble des universités de cette zone du Pacifique sud : Hawaï, Australie, Nouvelle-Zélande, Cook, Kiribati, Samoa, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna.
- Le **SCD de l'Université de Nouvelle-Calédonie** possède un partenariat avec la bibliothèque de l'université du Pacifique sud aux Iles Fidji, ainsi qu'avec le lycée de Luganville au Vanuatu.
- L'**université de Limoges** possède un partenariat étroit avec l'université de Ouagadougou (Burkina Faso).
- Le **département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA** possède des partenariats avec les réseaux des instituts d'histoire de l'art dans le monde, ainsi que des conventions particulières avec plusieurs bibliothèques d'art (Getty Institute...).
- Il faut également évoquer les très nombreux partenariats de la BDIC, de la bibliothèque Byzantine, avec des institutions de recherche dans les mêmes disciplines.

Le témoignage suivant mérite également d'être souligné : « Le directeur du SCD est membre permanent du conseil des relations internationales depuis 2005. Le projet est de développer le volet documentaire des conventions chaque fois que c'est possible de façon à envisager : la formation à la recherche documentaire des étudiants étrangers arrivant à l'université (Erasmus, boursiers, échanges bilatéraux) ; des échanges de documentation ; des échanges de bibliothécaires ». La présence du directeur du SCD au sein du conseil des relations internationales de l'établissement semble

suffisamment peu fréquente pour qu'une des réponses prenne bien soin d'insister sur ce point. Il serait cependant utile au développement des activités internationales de la bibliothèque que cette situation se reproduise dans l'ensemble des universités.

2. Parmi ces établissements étrangers, lesquels dispensent une formation aux métiers du livre, de la documentation ou des bibliothèques ?

Taux de réponse : 22,9%

Ce faible taux de réponse est révélateur du manque d'information des bibliothèques quant aux partenariats menés par l'établissement de rattachement. Qui plus est, sur les 14 réponses reçues, seules 5 citent des noms d'établissements ; 6 autres indiquent qu'aucun des établissements avec lesquels leur établissement dispose d'un partenariat ou d'une convention ne dispense de formation aux métiers du livre, de la documentation ou de la bibliothèque ; les dernières réponses disent ne pas savoir.

L'objectif de cette question était principalement de pouvoir repérer des établissements étrangers ayant un enseignement en sciences de l'information et des bibliothèques, en vue de l'établissement d'éventuels partenariats dans l'avenir, comme notamment l'accueil en stage d'étudiants étrangers en formation initiale dans ces disciplines. Une importante minorité d'élèves conservateurs effectuent de tels séjours à l'occasion de leur formation à l'ENSSIB : il serait très intéressant que des futurs professionnels étrangers, notamment des pays dits « du nord », viennent découvrir sur une période de quelques semaines le fonctionnement des bibliothèques universitaires françaises.

3. Votre bibliothèque a-t-elle de son propre chef mis en œuvre des partenariats ou noué des conventions spécifiques avec des établissements ou services étrangers ? Si oui, lesquels, et quels sont les objectifs et modalités de ces partenariats ?

Taux de réponse : 31,1%.

Ce taux de réponse de 31% apparaît relativement élevé. Cela témoigne que, malgré leur positionnement parfois difficile au sein de l'université, notamment vis-à-vis du département des affaires internationales, les services de documentation prennent souvent l'initiative de nouer des partenariats avec des bibliothèques étrangères. La plupart de ces partenariats prennent la forme d'échanges de documentation (avec parfois des conventions de PEB). Cette forme de partenariat est mentionnée par une demi-douzaine d'établissements (sur 18 réponses), ce qui prouve la vivacité de ce type d'échanges à l'heure actuelle. Il est à noter que les services de documentation d'institutions ayant une politique éditoriale active bénéficient de cette situation et alimentent leurs échanges grâce à ces publications internes.

Certaines réponses reçues mentionnent cependant des projets plus spécifiques. On peut notamment citer les projets suivants :

- **SCD de l'université des Antilles-Guyane** : Partenariat et conventions avec l'Université Quisqueya et Etat d'Haïti pour des formations de professionnels des bibliothèques
- **BDIC** : programmes de sauvegarde d'archives historiques, en partenariat avec des institutions hollandaise, italienne et espagnole) ; échanges d'archives numérisées avec l'Argentine ;
- **Bibliothèque de Sciences Po** : réseau européen NEREUS (Networked Economics Resources for European Scholars) et projet *Economists online* ; EBSEES (European Bibliography of Slavic and East European Studies) ; IBSS (International Bibliography of the Social Sciences)
- **SCD de l'université de Reims** : Oradéa (Roumanie) et Orel (Russie) : formation sur place des personnels des bibliothèques (universitaire et municipale)
- **SCD de l'université de Toulon** : action volontariste en direction de l'Allemagne, pour échange de professionnels

- **BNUS** : Convention avec la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart (Allemagne), pour échange de personnels, d'expositions, collaboration bibliographique
  - **SCD de l'université de Limoges** : partenariat actif avec la bibliothèque universitaire centrale de Ouagadougou (Burkina Faso), depuis 2004.
4. Coopérez-vous actuellement ou avez-vous déjà coopéré avec des bibliothèques étrangères sur des projets précis en dehors de ces partenariats formalisés ? Si oui, lesquels ? Pour quels résultats ?

Taux de réponse : 26,2%.

Une bibliothèque sur cinq indique mener des projets précis en collaboration avec des bibliothèques étrangères. Parmi les réponses, on peut citer notamment les cas suivants :

- **Bibliothèque de Sciences Po** : avec les bibliothèques de l'ONU
  - **BIUM** : projet Platon 2006. Déposé en mai 2005, en partenariat avec l'Université de Crète : numérisation et diffusion de revues médicales françaises publiées à Istanbul avant 1922.
  - **BIU Langues Orientales** : catalogage des fonds japonais anciens (1600-1912) réalisé par l'Institut national de littérature japonaise de Tokyo
  - « Envoi d'ouvrages mis au pilon (mais encore utilisables) par l'intermédiaire d'associations se chargeant du transport dans des pays d'Afrique francophone ».
  - Projet Pôlib : Bibliothèque patrimoniale virtuelle du Pôle Universitaire Européen Lille-Nord pas de Calais
5. Participez-vous à des réseaux transfrontaliers de bibliothèques universitaires ? Si oui, veuillez présenter succinctement le réseau et votre implication concrète.

Taux de réponse : 14,7%

- **SCD Antilles-Guyane** : Réseau des bibliothèques universitaires amazoniennes
- **SCD Artois ; SCD Lille 1 ; SCD Valenciennes** : réseau transfrontalier avec la Belgique, impulsé par le Pôle universitaire européen de Lille
- **BNUS** : réseau EUCOR ; coopération avec le GBV (catalogue du Gemeinsamer Bibliotheksverbund, Allemagne)
- Le **département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA** : réseau ARLIS des bibliothèques d'art de Grande-Bretagne, Irlande et Etats-Unis

### C. Moyens et compétences :

1. Quelle est la nature des relations entre votre bibliothèque et le service des relations internationales de votre établissement ? Quel est leur impact ?

Taux de réponse : 65,6%.

Cette question visait plus particulièrement à repérer l'existence ou l'absence de collaboration entre le SCD ou la bibliothèque, et le service des relations internationales de l'établissement de rattachement.

Outre le fait que certaines réponses précisent que leur établissement de rattachement ne dispose tout simplement pas d'un service des relations internationales, on constate que les relations, quand elles ne sont pas inexistantes, sont « bonnes » ou « cordiales » (8 réponses sur 40), mais que les coopérations concrètes sont limitées. Une forte minorité des réponses (11 sur 40) indiquent que cette coopération se limite à une participation de la bibliothèque aux procédures d'accueil des étudiants étrangers, ainsi qu'à l'organisation de conférences sur la documentation et de visites de la bibliothèque lors de l'accueil de délégations étrangères. Le commentaire apporté par le **SCD de l'université de technologie de Troyes** apparaît de ce fait caractéristique : « Très souvent, le SCD se

raccroche sur des projets déjà commencés, c'est-à-dire lorsque le besoin de documentation se fait sentir. Je pense qu'il y a là une difficulté à comprendre que la documentation doit être présente AVANT ».

Cependant, les bibliothèques semblent de plus en plus développer des services spécifiques en direction des étudiants étrangers. Ainsi par exemple, la **bibliothèque de l'université de la Rochelle** mentionne le recrutement en tant que vacataires d'étudiants chinois, pour le traitement catalographique de documents en chinois, tandis que le **SCD de l'université de Toulon** offre « des emplois de monitorat » aux étudiants étrangers accueillis à l'université. Et d'autre part, la présence d'étudiants étrangers conduit à la tenue en anglais de sessions de formations à la méthodologie documentaire : c'est le cas à l'**université de technologie de Troyes**.

Ces différents types d'action semblent ainsi se développer dans les établissements, contribuant par là même à renforcer la visibilité du service de documentation ou de la bibliothèque dans son environnement proche.

Parmi les réponses obtenues, on peut citer les exemples ci-dessous, pour leur caractère significatif d'une évolution positive pour l'implication des SCD dans l'activité internationale de leur université :

- **BDIC** : mentionne que « la BDIC fait largement bénéficier l'université de ses contacts internationaux ».
- **BIUSJ** : « Relations à ce jour inexistantes, mais nous espérons que l'affectation d'une collègue conservateur au bureau des relations internationales de l'UPMC va changer cela rapidement ».
- **SCD Le Mans** : « Les contacts étaient rares Mais depuis l'ouverture du nouveau bâtiment en janvier 2005 une visite des lieux est désormais systématiquement proposée aux visiteurs étrangers. Le rôle du SCD dans l'université semble plus apparent. Depuis la rentrée 2005 le service des RI demande notre participation (minime) dans les rencontres ». [...] « L'ouverture du nouveau bâtiment en janvier 2005 a eu une incidence extrêmement positive pour le SCD. Sa force d'attraction est telle que désormais la visite de la BU fait partie intégrante des circuits pour les universitaires étrangers accueillis par l'université du Maine, sans compter tous les autres invités. Le service des RI nous sollicite plus régulièrement pour des visites un peu approfondies et depuis septembre je suis conviée à participer à certaines réunions officielles interuniversitaires. Cela me semble être de bon augure pour tenter de développer l'implication du SCD ».
- **SCD Paris 12** : « Le SCD est sollicité pour répondre à des appels d'offre comportant un volet « bibliothèques » et constitue un partenaire privilégié pour la constitution de dossiers de partenariat universitaire. Le volet documentaire constitue une activité importante au même titre que l'enseignement et la recherche. Les projets développés et déposés (appels d'offres) incluent très souvent une participation du SCD. »
- **SCD Artois** : Implication forte dans les relations de l'université avec la Chine (dons de livres en chinois, Université de Shanghai)

En outre, il faut mentionner le cas particulier de la **bibliothèque de Sciences Po.**, seul parmi les répondants à mener une politique volontariste de coopération avec le service des relations internationales de son établissement de rattachement :

« L'objectif de la bibliothèque de Sciences Po est à présent de passer de l'ouverture internationale à l'intégration internationale. Cette évolution repose d'abord sur sa capacité à être réellement insérée dans les grands réseaux internationaux du monde de la bibliothèque et de la documentation. C'est pourquoi elle va poursuivre et approfondir son travail de coopération avec la Direction des affaires internationales et de échanges (DAIE), afin d'être associée à toutes les dimensions de l'internationalisation de l'établissement. Trois axes principaux : l'intégration des étudiants internationaux ; le développement et l'enrichissement des volets documentaires des conventions et des accords signés par Sciences Po avec des établissements universitaires internationaux ; un soutien actif et une aide concrète apportés à la politique de développement en Asie de Sciences Po.

Enfin, pour marquer clairement sa volonté de mettre l'accent sur son intégration internationale, la direction de la bibliothèque a demandé au directeur adjoint de Sciences Po, directeur de la Direction

des affaires internationales et des échanges de participer aux travaux du Conseil scientifique de la bibliothèque. »

Cet exemple, comme celui de la **BIUSJ** juste au-dessus, vient confirmer la remarque effectuée à l'occasion de la question B1, à savoir que l'on constate que certaines bibliothèques souhaitent être représentées dans les commissions et conseils chargées des relations internationales dans leur établissement, mais que ce processus est récent et encore limité. On ne peut que l'encourager.

2. Quels moyens financiers votre établissement ou votre service consacre-t-il aux actions de coopération internationale chaque année dans le domaine de la documentation ?

Taux de réponse : 52,4%.

On constate un manque généralisé de précision quant au montant des moyens financiers consacrés aux actions internationales. Les seules bibliothèques ayant fourni une évaluation chiffrée sont les suivantes : **CTLes ; BIU Langues Orientales ; SCD Aix-Marseille 2 ; Bibliothèques de Sciences Po ; SCD Evry ; SCD Lyon 1 ; INHA**. Les autres réponses précisent quant à elles soit qu'il n'y a aucun moyen spécifique (10 sur 31) ou que ces moyens sont extrêmement limités (4 réponses). Le fait que les frais soient dans certains cas directement gérés par le service des R.I. de l'université peut aussi expliquer que le SCD ne puisse donner de chiffre précis.

On peut citer deux réponses significatives :

- « Une part extrêmement modeste (quelques missions seulement). La plupart des responsables des programmes ou projets sont invités par les organismes étrangers... »
- « Le SCD ne consacre pas de budget à ces actions, mais donne régulièrement des ouvrages (provenant du désherbage ou de la réorientation de dons) à des associations œuvrant dans le domaine de la francophonie. »

3. Quelles sont les sources de financement de ces actions ? Pouvez-vous estimer en pourcentage la part relative de chaque source de financement ?

Taux de réponse : 26,2%

Les sources de financement citées sont les suivantes : établissements ; bibliothèque (frais de mission) ; ambassade ; MENESR ; MAE. Leurs parts respectives ne sont en revanche pas évaluées.

Il est à noter qu'une seule réponse a indiqué le contrat quadriennal comme source de financement de ses actions internationales. Ceci montre que les activités internationales sont encore la plupart du temps conjonctuelles et ponctuelles, et ne font pas l'objet d'une politique volontariste pouvant être planifiée sur plusieurs années et soumise au contrat.

4. Combien de collaborateurs actuels de votre bibliothèque ont-ils une expérience de travail à l'étranger ? Dans quels pays ? Dans quelle(s) institution(s) ?

Taux de réponse : 57,4%

Sur les 35 réponses prises en compte pour cette question, 11 indiquent qu'aucun de leurs collaborateurs n'a d'expérience de travail à l'étranger. Par conséquent, un tiers (24 sur 61) des établissements ou services possède un ou plusieurs agents ayant une expérience de travail à l'étranger. Cette donnée peut apparaître autant satisfaisante que décevante. Il est cependant intéressant de constater que l'ENSSIB, par le biais des stages des conservateurs stagiaires, comme le Ministère des affaires étrangères, grâce aux instituts français à l'étranger, donnent à bon nombre de professionnels l'occasion de vivre une expérience de travail hors de France. Le plus surprenant peut-être est de constater que des bibliothèques ayant une activité internationale (relativement) importante, ou susceptibles d'en développer une (ex. : le **SCD de l'université de Polynésie française, la BIU de Langues orientales, la bibliothèque de l'Ecole française de Rome**), ne disposent d'aucun

personnel ayant une expérience de travail à l'étranger. Il s'agit ici d'un élément sur lequel il est possible d'agir, en encourageant le développement des échanges professionnels avec l'étranger.

5. Quelles langues étrangères sont-elles maîtrisées par l'un au moins des membres de votre établissement ou service ?

Taux de réponse : 85,2%

L'anglais est maîtrisé dans la quasi-totalité des établissements. Les réponses doivent servir à identifier les établissements disposant d'une maîtrise linguistique intéressante notamment en cas de demande de stage d'un étranger ne parlant pas obligatoirement le français. Ces compétences linguistiques particulières peuvent également être utiles pour assurer la représentation française dans des événements se déroulant dans des pays non anglophones.

6. Combien de stagiaires étrangers avez-vous reçus ces cinq dernières années ?

Taux de réponse : 59%.

- Visites d'une journée ou moins : 431
- Séjours de moins d'une semaine : 93
- Séjours de moins d'un mois : 72 (dont une vingtaine pour la **BDIC**)
- Séjours de plus d'un mois : 31 (dont une dizaine pour la **BDIC**)

Les réponses indiquent que la réception de stagiaires se fait essentiellement sur une durée d'une journée. Il s'agit donc de visites ponctuelles, d'une simple visite de la bibliothèque. Peut-on dans ce cas parler de stagiaires ?

Les visites d'une durée supérieure à une journée sont rares, et deviennent exceptionnelles à partir d'une semaine. Cette situation s'explique par le fait que des stages d'une certaine durée nécessitent un investissement important de la part du personnel de la bibliothèque, en complément du travail quotidien : la plupart des bibliothèques n'apparaissent pas prêtes à effectuer cet effort.

En outre, comme pour l'expérience de travail à l'étranger, certaines bibliothèques ayant pourtant vocation à avoir une activité internationale importante n'ont accueilli aucun stagiaire au cours des dernières années : le **SCD de l'Université de Polynésie française** ; le **SCD de l'Université des Antilles-Guyane** ; la **Bibliothèque de Sciences Po.**, la **bibliothèque de l'Ecole française de Rome**.

Certaines réponses ont choisi de préciser la provenance des stagiaires reçus. C'est effectivement un critère essentiel que la présente enquête n'a pas pris en compte et qui manque à l'analyse finale. Néanmoins, d'après ces quelques réponses précisant la provenance géographique des stagiaires, on constate une forte majorité de professionnels africains, quand les professionnels européens ou nord-américains sont quasi-totalement absents. La situation générale des bibliothèques universitaires françaises, jugées traditionnellement en retard par rapport à leurs voisines, explique vraisemblablement cette situation regrettable.

On entrevoit par ailleurs, à travers les réponses apportées aux différentes questions de l'enquête, que les établissements semblent se tourner de plus en plus vers la Chine : accueil de stagiaires et délégations chinois, offre de monitorat à des étudiants chinois, signature de partenariats avec des universités chinoises, maîtrise de la langue chinoise par le personnel de la bibliothèque... Cet aspect mériterait sans doute d'être approfondi davantage.

7. Sur quels thèmes / dimensions pensez-vous que votre bibliothèque puisse le plus apporter à d'éventuels stagiaires étrangers ? Veuillez commenter.

Taux de réponse : 54,1%.

Ce taux de réponse apparaît satisfaisant. Les réponses sont destinées à alimenter une base de données pour orienter les stagiaires étrangers selon leur demande de thématique de stage.

Les thématiques évoquées sont les suivantes :

Thématique	Etablissements
Action culturelle / muséographie	SCD Artois ; BDIC
Architecture et construction	SCD Paris 7 ; SCD Paris 8 ; SCD Reims ; SCD Toulon ; INHA
Archives ouvertes	SCD Limoges
Catalogage multiécritures	Ecole française d'Extrême-Orient
Collections	BDIC ; BIUM ; Cujas ; SCD Lyon 1 ; BNUS ; INHA
Conservation / communication	CTLes ; BIUM
Documentation électronique	SCD Aix-Marseille 2 ; SCD Limoges ; SCD Lyon 1 ; SCD Marne-la-Vallée ; SCD St-Etienne ; Cujas
Enseignement à distance	SCD Paris 12
Evaluation	SCD Paris 12
Formation des usagers	BIUSJ ; SCD Paris 3 ; BU La Rochelle ; SCD Lyon 1
Formation professionnelle	SCD Paris 12
Informatique documentaire	SCD Paris 3 ; SCD Paris 12 ; SCD Artois ; SCD Reims ; SCD Valenciennes
Management / administration	SCD Paris 12 ; BCIU Clermont-Ferrand ; SCD Corse ; SCD Marseille 2 ; SCD Lyon 2 ; SCD Reims ; SCD Tours ;
NTIC	Cujas ; SCD UTC Compiègne
Numérisation	BIUM ; SCD Lille 1 ; INHA
Patrimoine / livre ancien	BIUM ; Cujas ; Sorbonne ; SCD Poitiers
Politique documentaire	BIU Jussieu ; SCD Reims ;
Services au public / services de référence	BIUM ; SCD Paris 8 ; SCD Toulon
Vitrine des bibliothèques françaises auprès d'un pays particulier	Ecoles françaises à l'étranger ; BNUS

8. Quelles actions de coopération internationale privilégiez-vous ? Veuillez détailler.

Taux de réponse : 27,9%.

Là encore, ce taux de réponse limité reflète le manque de réflexion des bibliothèques sur les modalités possibles d'une réelle activité internationale.

• Actions citées :

- Echange de publications (mentionné par 4 réponses sur 16)
- Numérisation (mentionné par 3 bibliothèques)
- Ponctuellement échanges de professionnels ; stages à l'étranger (mentionné par 3 bibliothèques)
- Accueil de stagiaires (mentionné par 2 bibliothèques)
- Visites de la bibliothèque aux délégations étrangères (mentionné par 1 bibliothèque)
- Participation à des congrès et colloques internationaux (mentionné par 1 bibliothèque)
- Autres : 4 réponses

Deux réponses méritent d'être citées, car elles témoignent de potentialités et de volontés intéressantes pour développer des actions internationales.

- Action à partir des centres régionaux de l'**Ecole française d'Extrême-Orient** : « L'EFEO dispose d'un réseau de 17 centres dans 12 pays d'Asie, dont 7 disposent de bibliothèques importantes. La coopération internationale passe beaucoup par ces centres en fonction des besoins des pays où ils sont implantés. »
- **SCD de l'université de Nouvelle-Calédonie** : « Souhait : développer une véritable coopération destinée à aider les Pays de la zone océanienne qui sont dépourvus de

bibliothèques dignes de ce noms, doté d'un minimum de budget de fonctionnement et d'un personnel formé. »

## D. Communication autour des actions de coopération internationale :

1. Quelles sources d'information privilégiez-vous dans le domaine de la coopération internationale en matière de bibliothèques ?

Taux de réponse : 50,8%.

Liste des sources mentionnées :

- Associations professionnelles internationales
- Listes de discussion
- BBF
- Les sites des universités du Québec
- Les revues et sites web

2. Avez-vous une connaissance des projets internationaux (et notamment européens) en cours s'adressant aux bibliothèques : bonne, insuffisante, aucune ?

Taux de réponse : 78,7% (48 réponses).

- bonne connaissance : 6 réponses (12,8% des réponses) ;
- connaissance insuffisante : 37 réponses (77%) ;
- aucune connaissance : 5 réponses (10,4%).

3. Quelles sont vos attentes pour améliorer votre propre information ?

Taux de réponse : 45,9%.

Attentes citées :

- Bulletin d'information sur les projets européens, textes réglementaires
- Revues de presse en ligne
- Aide à la constitution de dossiers de soumission à projets
- Veille, notamment sur l'évolution des projets européens spécifiques à la documentation
- Compte-rendu des congrès
- « Un site français sur la coopération internationale des bibliothèques académiques »
- « Qu'un dépouillement des actions intéressantes soit effectué par la SDBD et affiché sur son site internet »
- « Une base de ressources susceptibles d'aider à identifier les programmes européens et surtout les modalités de participation »
- « Recevoir systématiquement les programmes et bulletins d'adhésion aux organismes internationaux »
- « Abonnements centralisés par le ministère à des portails d'agences gouvernementales ou internationales ou des bases de données »
- « Veille documentaire et technologique spécifique à la documentation (calendrier prévisionnel des manifestations internationales en bibliothéconomie ou transverses). »
- « Implication de l'ADBU en diffusant l'information, en communiquant sur les partenariats existants et en suscitant éventuellement des collaborations »
- « Que les sites des administrations centrales (DLL, SDBD) y fassent une plus large part, avec des infos pratiques »
- Soutien financier dans le cadre du contrat quadriennal

Il ressort des deux questions précédentes un besoin important d'information sur les projets internationaux, notamment européens, ainsi que d'aide au montage et à la conduite de tels projets. La SDBD et l'ADBU sont citées comme devant répondre à ce besoin d'information et de soutien.

4. Comment diffusez-vous l'information sur vos actions de coopération internationale ?

Taux de réponse : 29,5%.

Ce taux de réponse faible témoigne de la faible activité des bibliothèques dans le domaine international. Les moyens de communication cités sont : le site web de la bibliothèque ; le rapport annuel ; les comptes-rendus de mission à l'étranger, effectués en interne auprès du personnel de la bibliothèque ; l'ADBU, Biblio-fr, l'enseignement professionnel ; colloques, tables rondes, expositions.

## Analyse globale des réponses :

Au final, il semble que l'on puisse classer les établissements ayant répondu à l'enquête en quatre catégories principales :

- Les établissements n'ayant aucune activité internationale : 24 sur 61
- Les établissements n'ayant qu'une activité ponctuelle : 18 sur 61
- Les établissements ayant une politique d'établissement plus ou moins bien développée : 15 sur 61
- Les établissements dont l'action internationale ne repose que sur une ou des initiatives personnelles : 4 sur 61.

Ainsi, 42 établissements sur 61, soit 69% des bibliothèques de l'enseignement supérieur français, ne mènent aucune activité internationale, ou seulement de manière très ponctuelle, en accueillant des visites ou des stagiaires de très courte durée, le plus souvent à la demande du service des relations internationales de leur université. Il est de plus vraisemblable que cette proportion soit inférieure à la réalité, puisqu'on peut supposer que la plupart des établissements n'ayant pas répondu à l'enquête n'ont eux aussi qu'une activité internationale très limitée.

On peut également esquisser une autre répartition, également en quatre catégories :

- Bibliothèques d'écoles françaises à l'étranger. Ces bibliothèques ont une activité relativement importante, en raison de l'activité de l'établissement de rattachement. Les relations sont réelles et nombreuses avec les établissements de la zone géographique, et/ou avec les établissements de même objet scientifique. Les modes de collaboration privilégiés sont les échanges de documentation, et parfois la formation des professionnels des bibliothèques des pays de la zone géographique.
- SCD d'universités hors métropole. En raison de leur éloignement de la métropole, ces SCD sont naturellement tournés vers les pays de leur zone géographique. Il faut noter le cas exemplaire du SCD de l'université des Antilles-Guyane, très actif dans toute la zone Caraïbes.
- Bibliothèques spécialisées : bibliothèque Byzantine, BDIC, BIULO, Bibliothèque de Sciences Po, BIUM, Cujas, BNUS, INHA. Ces bibliothèques ont des activités et relations internationales liées à leurs spécialités respectives : histoire grecque et byzantine, histoire contemporaine, langues et civilisations orientales, sciences politiques, médecine, droit, domaine germanique, histoire de l'art. Il est cependant à noter que le degré d'incidence d'être CADIST sur l'importance des activités internationales des bibliothèques ne ressort pas de l'analyse des réponses.
- SCD d'universités en métropole. On constate divers profils :
  - Aucune activité : la majorité des établissements
  - Activités ponctuelles : un nombre important. Ces activités se résument souvent à l'accueil de délégations étrangères pour des visites de la bibliothèque, ou par quelques opérations exceptionnelles.
  - Vraie politique internationale. Rares : situation souvent liée à une implication particulière des personnes.

Le Ministère des affaires étrangères a organisé le 3 mars 2006 une journée consacrée à la présence des institutions universitaires françaises dans le cadre des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement à l'international. Un des objectifs de cette journée était d'inciter les universités françaises à s'impliquer davantage à l'international en développant leur offre de produits pédagogiques en ligne. Il a notamment été reproché aux universités, d'une part, de n'être pas assez présentes à l'international, et d'autre part, de ne pas assez coordonner leurs actions et de se trouver par conséquent en situation de concurrence à de nombreuses occasions. Un appel a été lancé à une meilleure coordination des actions des universités à l'international, que devait orienter une prise de décision stratégique au niveau des ministères.

Il semblerait que les conclusions de cette enquête recouvrent presque parfaitement les conclusions de cette journée du 3 mars. On assiste à une lente prise de conscience de l'importance d'une présence à l'international, à la fois de la part des bibliothèques que des établissements. Une dynamique de fond semble même exister, mais elle est fortement limitée par les moyens financiers et humains dont

disposent les bibliothèques. Il convient d'aider à la poursuite et au développement de cette dynamique, en accompagnant les projets locaux et en impulsant une vraie politique nationale, devant bénéficier à l'ensemble des bibliothèques françaises.

Cela ne pourra se faire sans la prise de conscience par les responsables des établissements d'enseignement et de recherche, que le service commun de documentation ou la bibliothèque ont une place essentielle à tenir. En effet, en participant activement aux associations internationales ou en formant des professionnels étrangers, les bibliothèques françaises feront connaître les outils et réalisations documentaires français à ceux qui, dans leur pays, seront chargés d'organiser l'offre documentaire à destination des chercheurs. Si les bibliothécaires étrangers connaissent les outils et produits français, ils pourront les signaler à leurs chercheurs et enseignants, et par conséquent rendre bien plus visible la production scientifique française. Il s'agit là d'un argument important, et un axe sur lequel une éventuelle future stratégie nationale devra mettre l'accent.

Le présent compte-rendu ne développe que les premiers enseignements obtenus des réponses à l'enquête. Des contacts seront ultérieurement repris individuellement avec les établissements, afin de pouvoir préciser certains points, comme notamment la nature des projets à dimension internationale menés par ces établissements. Cette enquête a vocation à être enrichie continuellement par les apports de chacun des acteurs, afin notamment d'essayer d'avoir la vision la plus à jour possible de l'activité internationale des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

Celles-ci ne doivent pas hésiter à nous informer de leurs projets, attentes, disponibilités pour l'accueil de stagiaires, ou de toute autre modification concernant leurs activités internationales. Les établissements n'ayant pas répondu à l'enquête sont invités à le faire, et les établissements et structures non concernés par cette première enquête se verront proposer un questionnaire sans doute plus adapté à leurs spécificités.

Pour toute information ou renseignement :

M. Frédéric BLIN

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction de l'enseignement supérieur  
Sous-direction des bibliothèques et de la documentation  
97-99, rue de Grenelle, 75357 PARIS 07 SP  
(0033) (0)1 55 55 79 38  
frederic.blin@education.gouv.fr

Mars 2006

